



- **Public concerné :** Personnel chargé d'accomplir des opérations de mesurages et/ou vérifications sur des installations électriques.
- **Durée :** 1,5 jour - 10.30 heures.
- **Nombre de participants :** 10 maximum.
- **Validation :** Avis après formation, Modèle pré-rempli du titre d'habilitation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numérique. Armoire Electrique, EPI, et installation du client.
- **Pré-requis :** Etre titulaire du certificat BE Mesurage et Vérification.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

La Législation

Norme NF C18-510

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose à l'employeur de définir et de mettre en œuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou, à défaut, à réduire le risque d'origine électrique. Il prévoit notamment que les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne puissent être effectuées que par des travailleurs habilités

Un recyclage doit être effectué tous les 3 ans à l'issue de la formation initiale.

Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants :

- Devront être capable de maîtriser les risques électriques ;
- Devront être capable de mesurer des grandeurs électriques, ou des grandeurs physique.
- Devront être capable de s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel.

L'employeur sera en mesure de délivrer l'habilitation électrique BE Mesurage et vérification suite à l'avis après formation.

Tronc commun :

- Généralités sur l'électricité : courant, tension, ... ;
- Effets du courant sur le corps humain ;
- Domaines de Tension -Zones d'Environnement ;
- Définition d'une Habilitation et des symboles ;
- Prescriptions associées aux zones de travail ;
- Equipements de Protection Collective ;
- Conduite à tenir en cas d'accident et d'incendie ;
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module BE Mesurage et vérification :

- Limites de l'Habilitation ;
- Les risques spécifiques ;
- Les mesures de prévention ;
- Préparer une vérification ou un mesurage ;
- Le respect des consignes de l'exploitant et des procédures de sécurité ;
- Analyse des risques pour une situation donnée ;
- Réalisation d'opérations de mesurage ;
- Réalisation d'opérations de vérification ;
- Rédiger les documents applicables.

Synthèse de la formation :

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.